

Ioannis Calvini

Opera Omnia. Series VII. Varia. Volumen 1: Congrégations et disputations. Ed. Erik Alexander de Boer. Droz, Genève 2014, xxv + 491 pp. ISBN 9782600017404. €113,65.

Jusqu'à très récemment, les congrégations genevoises, les réunions du vendredi matin où se rassemble la Compagnie des pasteurs et auxquelles les laïques pouvaient prendre part, étaient mal connues. Les travaux d'Erik A. de Boer ont heureusement changé cette situation. En parallèle à son étude intitulée *The Genevan School of the Prophets. The congrégations of the Company of Pastors and their Influence in 16th Europe* (Droz, Genève 2012), De Boer vient de publier, dans la nouvelle collection des œuvres de Calvin, un volume de sources liées aux congrégations qu'il introduit et commente en anglais.

La plupart des textes édités constituent des retranscriptions des expositions bibliques présentées par Calvin à ses collègues. Les congrégations genevoises étaient en effet centrées sur l'exposition de l'Écriture, chaque pasteur étant chargé à tour de rôle de présenter un passage, ses collègues pouvant ensuite prendre la parole pour ajouter ce qu'ils estimaient bon. Calvin, en tant que modérateur, inaugurerait souvent l'exposition des livres bibliques. Nous possédons ainsi l'exposition par Calvin des premiers versets de l'Évangile de Jean (1550), celle de l'ouverture de l'Exode (1559) et celle des trois premiers versets d'Ésaïe (1564), présentée à la congrégation quatre mois avant son décès. S'y ajoutent deux congrégations que Calvin a consacrées au deuxième chapitre de l'Épître aux Galates. Il s'agit en fait d'une congrégation double, Calvin avouant à la fin de la première séance qu'il a « desia esté trop long » et annonçant qu'il terminera son exposition lors de la congrégation suivante.

Plusieurs expositions sur Josué ont également été conservées pour la période allant de juin 1563 à janvier 1564. Il s'agit non seulement de deux congrégations complètes présentées par Calvin, et de dix-neuf additions du réformateur aux expositions de ses collègues, mais également de deux congrégations présentées par Théodore de Bèze ainsi que d'une autre par Michel Cop. Une fois n'est pas coutume, le secrétaire a donc jugé bon de transcrire également les paroles d'autres pasteurs que Calvin. Contrairement à la plupart des autres textes publiés dans ce volume, ces expositions de Josué n'avaient jamais été éditées auparavant. Elles nous permettent de déceler les préoccupations de Calvin pour sa succession. Sentant que la fin de sa vie terrestre est proche, il tient à rassurer ses collègues. Entre les lignes, tous les pasteurs devaient comprendre ce que Calvin voulait leur dire lorsqu'il exposait que la mort de Moïse n'a pas signifié la dissipation de l'Église, et que Dieu est toujours capable de susciter d'autres prophètes, à l'exemple de Josué. Dans le contexte de la fin de la vie du modérateur de la Compagnie des pasteurs, des phrases telles que: « Il eust

semblé de prime face que la mort de Moïse fust une dissipation de tout le peuple» ou «Mais combien qu'un homme mortel soit defailli, la grace et la vertu de Dieu n'a point esté esteinte. Dieu donc a déclaré qu'il pouvoit se servir de plusieurs hommes [...]» (p. 206–207) devait résonner de manière toute particulière. Calvin veut encourager ses collègues pour la suite de l'œuvre de la Réforme, lorsqu'il ne sera plus là: «Car l'expérience que Dieu nous a donnée de sa grace nous doit tousjours confermer à l'advenir, suyvant ce qui a esté allegué du Pseaume, qu'il ne laissera pas l'œuvre de ses mains imparfaicte.»

Selon les ordonnances ecclésiastiques de Genève (1541), les congrégations servaient à «conserver pureté et concorde de doctrine» entre les pasteurs. La congrégation spéciale «sur l'élection éternelle de Dieu», présentée par Calvin en décembre 1551 à la suite de l'affaire Bolsec joue entièrement ce rôle. La présentation de Calvin est suivie d'une sorte de profession d'orthodoxie sur la doctrine calvinienne de la prédestination par douze pasteurs. Chacun expose ce qu'il pense de la matière, en prenant soin de préciser qu'il approuve la doctrine de Calvin. De Boer édite judicieusement en note les censures de la Sorbonne, datées du 1^{er} juillet 1553, contre dix-huit passages de ce texte.

Le volume contient également plusieurs textes qui ne sont pas spécifiquement des expositions bibliques. C'est notamment le cas de l'exposition du 43^{ème} dimanche du catéchisme, consacrée à la dernière demande du Notre Père («Ne nous induy point en tentation, mais nous delivre du mal»). Ce document nous montre que les pasteurs étaient guidés dans leur enseignement du catéchisme aux enfants.

Finalement, la dernière partie du volume, intitulée «Disputations», comprend de brèves thèses théologiques soutenues en latin par les pasteurs genevois. Elles nous permettent d'entendre la voix d'une dizaine de pasteurs autres que Calvin qui exposent en quelques lignes leur réponse à des questions comme «Est-ce qu'un homme chrétien peut exercer une fonction publique? (*Potesne vir christianus magistratum gerere?*)» ou «Est-ce que les œuvres sont nécessaires au salut? (*An necessaria sint ad salutem opera?*)». Il ne faudrait toutefois pas sous-estimer l'influence que *l'Institution de la religion chrétienne* de Calvin et les *Loci communes* de Melancthon ont eu sur la rédaction de ces thèses, comme De Boer l'a bien montré dans sa monographie de 2012. Le dernier texte constitue une brève synthèse latine, sous forme de onze articles, de la doctrine de Calvin sur la prédestination, de la main du réformateur. L'éditeur a ajouté le titre de «Disputatio» à ce texte. Il semble toutefois plus proche (comme le considéraient les éditeurs du *Corpus Reformatorum* qui lui avaient donné le simple titre d'*articuli de praedestinatione* et qui l'avaient publiés sous la rubrique *confessiones*) d'un exposé de doctrine que de thèses disputées sur

le mode académique. En effet, les onze articles sont composés sous forme d'affirmations, et non sous forme de questions, comme c'est traditionnellement le cas des thèses disputées.

De Boer a réalisé un travail considérable pour rendre plus accessibles les textes des congrégations genevoises, en particulier celles consacrées à Josué qui étaient restées inédites, et il faut lui en être reconnaissant. Néanmoins, ce volume contient un certain nombre d'erreurs ou d'imprécisions ; le prestige de la maison d'édition Droz et celui de la collection des œuvres de Calvin auraient exigé une relecture spécialisée supplémentaire, qui aurait éliminé une grande partie des imprécisions restantes.

Il est étrange qu'aucune indication sur les principes de transcription ne figure dans ce volume. Les autres volumes de sources françaises de la série bleue des œuvres de Calvin contiennent tous de tels principes et auraient pu servir de modèle à celui-ci. L'application de ces principes aurait pu donner une plus grande cohérence formelle aux textes publiés et aurait facilité leur lecture, notamment par l'ajout des accents aigus sur les e finaux toniques. De Boer le fait, mais sans systématique, enlevant parfois même des accents utiles qui figuraient dans le texte de base (p. 38, l. 176 « selon que leur gravite le requiert » à la place de « selon que leur gravité le requiert ») ou en ajoutant d'autres sur des e qui ne sont pas toniques, augmentant par là-même la difficulté de lecture de ces textes complexes, (par exemple : p. 50 « avene » (avoine en français moderne) accentué à tort en « avené ».) Ainsi, la phrase citée plus haut a-t-elle été accentuée de manière aberrante : « la vertu de Dieu n'a point este esteinté ». D'autres erreurs peuvent provoquer des contre-sens, tel un « inexcusable » à la p. 47 qui est transformé en « excusable ».

Quelques notes d'aide à la compréhension du texte apportent plus de confusion qu'autre chose. À la page 105, par exemple, le texte porte « afin qu'il soit notoire à tous que nous ne sommes point de ces chiens (...) qui ne peuvent abayer », « abayer » ne signifiant pas « convoiter, soupçonner : *to covet* » comme l'indique la note mais simplement « aboyer », action standard pour un chien de garde et un prêcheur véritable (cf. Ésaïe 56:10). À la page 114, la note 57 « Meaning: a murderer? » induit également en erreur, le texte parlant seulement d'un homme condamné à mort et devant subir sa peine de mort.

Les coquilles sont inévitables dans un ouvrage d'une telle ampleur. Reste que la publication de ce volume aurait dû bénéficier d'un peu de temps supplémentaire du côté de l'éditeur scientifique ou de l'éditeur commercial. Un indice en est que l'éditeur expose à plusieurs reprises (p. xiii et p. 4) les motifs pour lesquelles cet ouvrage a été placé comme dernier volume des œuvres exégétiques de Calvin, alors qu'il paraît en fait comme premier volume de la série *varia*.

Il n'en demeure pas moins que la lecture de ce volume est recommandée, en particulier avec son *sister volume*, soigné jusque dans les moindres détails, qui le complète très utilement.

Karine Crousaz

Université de Lausanne

Karine.Crousaz@unil.ch